



ANNONCE DES LAURÉATS NATIONAUX DU CONCOURS « LES TALENTS DES FRUITS ET LÉGUMES - LE CHALLENGE DES COMMERCES » ÉDITION 2024

SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE 2025

Après une première étape de qualification à l'échelle régionale, un jury s'est réuni et a désigné les lauréats nationaux, qui se sont vu remettre une récompense au Salon International de l'Agriculture des mains de Daniel Sauvaitre, président d'Interfel, et de Jean-Hugues Belland, président du CTIFL. Un moment important pour cette huitième édition du concours, qui honore le savoir-faire et le professionnalisme des acteurs de la filière.



©Patrick Lazic

Le jury a procédé à la notation du second tour et désigné les lauréats nationaux pour les catégories suivantes : Primeurs, Commerce de proximité, Supermarchés et Hypermarchés.

LES 6 TALENTS NATIONAUX 2024 DÉCORÉS SUR LE SALON DE L'AGRICULTURE SONT :

PRIMEUR SUR MARCHÉ

Sébastien ARGENTAIN
Maison Argentin (76)

PRIMEUR EN MAGASIN

Kassandra HEINTZMAN
Grand Frais Le Primeur de
Corneilles (95)

PRIMEUR EN MAGASIN

Nicolas LEC'HVIEN
L'Atelier Fermier (22)

HYPERMARCHÉ

Cédric FLIEG
Leclerc Wintzenheim-
Logelbach (68)

SUPERMARCHÉ

Aghiles ABBAS
Intermarché Mainvilliers (28)

COMMERCE DE PROXIMITÉ

Sid Ahmed LARABI
Intermarché Jussieu (75)

PRIX SPÉCIAUX NATIONAUX ONT ÉTÉ ATTRIBUÉS :



PRIX SPÉCIAL NATIONAL PRIMEURS

Marie HAMON
Primeur des Lys (27)

PRIX SPÉCIAL NATIONAL GRANDE DISTRIBUTION

Anthony COTARD
Super U Le Controis en
Sologne (41)

ÉDITION 2025 DU CONCOURS DES TALENTS :

L'édition 2025 sera lancée courant mars, avec des inscriptions ouvertes jusqu'au 30 juin sur : <https://www.interfel.com/communication/actions/concours-talents/> (le planning reste inchangé). Pour toute question, contactez talentsfl@interfel.com. Cette année, le formulaire d'inscription a été simplifié afin de faciliter les démarches.

CONTACT PRESSE

Victoire GENEST – 06 15 52 15 08
v.genest@interfel.com

Elina KADEM – 06 58 63 22
e.kadem@interfel.com

À PROPOS

Créée en 1976, Interfel rassemble l'ensemble des métiers de la filière fruits et légumes frais. Toutes les fonctions sont représentées : production, coopération, expédition, importation, exportation, commerce de gros, distribution (grandes surfaces, commerces spécialisés et restauration collective). Organisme de droit et d'initiative privés, Interfel est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'Organisation commune de marché (OCM) unique.